

## Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : 2 novembre 1972 - Dernière mise à jour : Décret du 5 mai 2017

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p><b>A - Épaule</b></p> <p>Tendinopathie aiguë non rompue non calcifiante avec ou sans enthésopathie de la coiffe des rotateurs.</p> <p>Tendinopathie chronique non rompue non calcifiante avec ou sans enthésopathie de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (*).</p> <p>Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (*).</p>	<p>30 jours</p> <p>6 mois <i>(sous réserve d'une durée d'exposition de 6 mois)</i></p> <p>1 an <i>(sous réserve d'une durée d'exposition de 1 an)</i></p>	<p><b>A - Épaule</b></p> <p>Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**) avec un angle supérieur ou égal à 60° pendant au moins 3h30 par jour en cumulé.</p> <p>Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec un angle supérieur ou égal à 60° pendant au moins deux heures par jour en cumulé.</li> <li>- avec un angle supérieur ou égal à 90° pendant au moins une heure par jour en cumulé.</li> </ul> <p>Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec un angle supérieur ou égal à 60° pendant au moins deux heures par jour en cumulé.</li> <li>- avec un angle supérieur ou égal à 90° pendant au moins une heure par jour en cumulé.</li> </ul>
<p><b>B - Coude</b></p> <p>Tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens associée ou non à un syndrome du tunnel radial.</p> <p>Tendinopathie d'insertion des muscles épitrochléens.</p> <p>Hygromas : épanchement des bourses séreuses ou atteintes inflammatoires des tissus sous-cutanés des zones d'appui du coude.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• forme aiguë;</li> <li>• forme chronique.</li> </ul> <p>Syndrome canalaire du nerf ulnaire dans la gouttière épitrochléo-olécranienne confirmé par électroneuromyographie (EMG).</p>	<p>14 jours</p> <p>14 jours</p> <p>7 jours</p> <p>90 jours</p> <p>90 jours <i>(sous réserve d'une durée d'exposition de 90 jours)</i></p>	<p><b>B - Coude</b></p> <p>Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de pronosupination.</p> <p>Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de pronosupination.</p> <p>Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.</p> <p>Travaux comportant habituellement des mouvements répétitifs et/ou des postures maintenues en flexion forcée.</p> <p>Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.</p>

(Suite tableau 57)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<b>C - Poignet - Main et doigt</b> Tendinite. Ténosynovite.  Syndrome du canal carpien. Syndrome de la loge de Guyon.	7 jours 7 jours  30 jours 30 jours	<b>C - Poignet - Main et doigt</b>  Travaux comportant de façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts.  Travaux comportant de façon habituelle, soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.
<b>D - Genou</b> Compression du nerf sciatique poplité externe (SPE) (nerf fibulaire commun) au col du péroné (fibula) objectivée par ENMG  Hygroma aigu du genou. Hygroma chronique du genou.  Tendinopathie sous quadricipitale objectivée par échographie. Tendinopathie quadricipitale objectivée par échographie  Tendinite de la patte d'oie objectivée par échographie.  Syndrome de la bandelette ilio-tibiale objectivée par échographie.	90 jours  7 jours 90 jours  14 jours  14 jours  14 jours	<b>D - Genou</b>  Travaux comportant de manière habituelle une position prolongée en flexion forcée du genou, assis sur les talons ou accroupi.  Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.  Travaux comportant de manière habituelle des efforts en charge avec contractions répétées du quadriceps lors de la montée ou descente d'escalier, d'escabeau ou d'échelle.  Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés et rapides du genou en flexion contre résistance.  Travaux comportant de manière habituelle des mouvements rapides du genou en flexion et extension lors des déplacements du corps.
<b>E - Cheville et pied</b> Tendinite d'Achille objectivée par échographie (*). (* ) l'IRM le cas échéant.	14 jours	<b>E - Cheville et pied</b>  Travaux comportant de manière habituelle des efforts pratiqués en station prolongée sur la pointe des pieds.

(\* ) Ou un arthroscanner en cas de contre-indication à l'IRM.

(\*\*) Les mouvements en abduction correspondent aux mouvements entraînant un décollement des bras par rapport au corps.

**Equivalence ou similitude avec le régime agricole : tableau n° 39**